

## **Priorités stratégiques pour 2014-2020 et programme indicatif pluriannuel (PIP) pour 2014-2017**

### **Mesures à l'échelle du voisinage européen au titre de l'IEV**

#### **RÉSUMÉ**

La politique européenne de voisinage (PEV) définit un certain nombre d'objectifs généraux pour l'instrument européen de voisinage (IEV). Bien que les accords politiques avec les pays du voisinage soient conclus au niveau national et sous-régional (est et sud), certains domaines de coopération continueront néanmoins de couvrir l'ensemble des pays relevant de la politique de voisinage lorsque cela apportera une valeur ajoutée et/ou des gains d'efficacité. Les principaux domaines concernés sont les investissements publics, l'éducation et le renforcement des institutions.

Le soutien faitier plurinational (articles 4 et 7 du règlement IEV), dont l'objectif est d'encourager les réformes par l'octroi d'enveloppes supplémentaires aux pays démontrant qu'ils ont accompli des progrès dans l'instauration d'une démocratie solide et durable, sera également financé sur le budget à l'échelle du voisinage. Il contribuera à la réalisation des objectifs et des résultats définis dans les documents de programmation des pays bénéficiaires. Cependant, dans la mesure où il est impossible de déterminer à l'avance quels seront les pays bénéficiaires, ce soutien n'est pas expliqué en détail dans le présent document.

Le programme à l'échelle du voisinage européen contribue à l'objectif général de l'IEV, à savoir progresser vers «un espace de prospérité partagée et de bon voisinage» entre les États membres de l'UE et leurs voisins. Il poursuivra les objectifs stratégiques ci-après, lesquels compléteront les programmes mis en place au niveau bilatéral et régional.

- **Création d'un partenariat en vue d'un développement économique inclusif et durable et d'une intégration (55 %)**

Appui aux investissements et au développement du secteur privé par le biais de la facilité d'investissement pour le voisinage, un instrument de financement mixte servant de levier pour obtenir des subventions de l'UE combinées à des prêts octroyés par des institutions financières éligibles. Le soutien sera fourni en tenant compte des orientations stratégiques de la facilité d'investissement pour le voisinage<sup>1</sup>.

Résultats escomptés: les investissements supplémentaires dans les infrastructures publiques et les secteurs de production, la création d'emplois et l'expansion du secteur privé conformément aux orientations stratégiques de la facilité d'investissement pour le voisinage contribueront à

---

<sup>1</sup> Approuvées et régulièrement actualisées par le Conseil d'administration de la FIV et, dernièrement, en date du 13 décembre 2013.

la réduction de la pauvreté et au développement durable sur le plan économique, social et environnemental, ainsi qu'à l'intégration progressive dans le marché intérieur de l'Union.

- **Création d'un partenariat entre les personnes (40 %)**

Contribution à Erasmus + dans les pays du voisinage et en Russie afin de promouvoir la dimension internationale de l'enseignement supérieur dans la région couverte par la PEV.

Résultats escomptés: mobilité accrue des étudiants et du personnel universitaire, renforcement des contacts interpersonnels et amélioration de la qualité des systèmes d'enseignement supérieur.

- **Renforcement ciblé des capacités dans les pays du voisinage européen (5 %)**

Soutien du rapprochement du cadre réglementaire des règles et normes de l'UE et renforcement des systèmes de gouvernance publique, par exemple par le recours à l'instrument TAIEX (assistance technique et échange d'informations) et la mise à disposition du savoir-faire de l'UE en matière de bonne gouvernance.

Résultats escomptés: le rapprochement accéléré du cadre réglementaire des règles et normes de l'UE et l'amélioration des capacités de l'administration publique contribueront à la mise en place d'une gouvernance publique et à l'intégration progressive dans le marché intérieur de l'Union.

Le programme servira de cadre aux instruments qui s'avèrent les plus efficaces, en termes de mise en œuvre, dans l'ensemble des pays du voisinage. Il apportera son appui à des initiatives qui, de par leur nature ou leur importance, ne pourraient pas être soutenues aussi efficacement par des programmes bilatéraux ou régionaux, tout en permettant des engagements spécifiques à l'égard de domaines particuliers d'intérêt stratégique.

En encourageant la coopération autour des défis qui ne peuvent pas être relevés de manière satisfaisante par les pays à titre individuel et/ou qui peuvent l'être plus efficacement à l'échelle du voisinage, cette approche apporte une valeur ajoutée spécifique en ce sens qu'elle permettra à l'UE de mettre en place des mesures communes dans tous les pays partenaires, tout en adaptant les interventions individuelles aux besoins particuliers auxquels elles répondent et en garantissant des économies d'échelle et une meilleure efficacité.

## **Approche incitative<sup>2</sup>**

---

<sup>2</sup> Dotation supplémentaire distincte pour certains pays partenaires

Le règlement IEV prévoit le recours à un «programme faitier» plurinational pour compléter les enveloppes financières de certains pays partenaires choisis en fonction des progrès qu'ils accomplissent dans la mise en place d'une démocratie solide et durable et dans la réalisation des objectifs adoptés en matière de réformes.

<i>Dotation indicative 2014-2020</i>	3 084 000 000 EUR à 3 455 000 000 EUR dont 1 407 000 000 EUR pour le soutien faitier
<i>Dotation indicative pour la première période (2014-2017)</i>	1 675 000 000 EUR à 1 876 000 000 EUR dont 770 000 000 EUR pour le soutien faitier
<i>Création d'un partenariat en vue d'un développement économique inclusif et durable et d'une intégration</i>	55 %
<i>Création d'un partenariat entre les personnes: Erasmus + dans les pays du voisinage et en Russie</i>	40 %
<i>Renforcement ciblé des capacités dans les pays du voisinage européen</i>	5 %